Exclusion de Jean et Loïc - « J'avais envie de partir … ça a accéléré le truc »

Mme Sabatier, l'enseignante de Jean et Loïc[1]

Alors, si mes souvenirs sont bons, c'est à dire que j'ai pas encore mis sur l'ENT, mais pour Jean et Loïc, c'est parce qu'ils n'avaient pas leurs travaux, donc ils n'avaient pas non plus la feuille, c'est-à-dire le polycopié sur lequel on avait noté des choses.
Donc ils n'avaient pas leur matériel, on va dire.
Et si on a oublié le matériel, donc, en définitive, on vient en classe, les mains dans les poches.
Je leur ai dit « Vous allez dans la salle d'étude, vous faîtes le travail et vous revenez cinq minutes avant la fin du cours et j'évaluerai les questions. Et je leur ai dit « C'est dommage parce, quand même, vous allez pas profiter de l'interaction qu'il y aura ».
Alors comment je leur justifie ça, c'est ce besoin de démocratie dans la classe, c'est que, on peut pas être la personne qui est tout le temps en train de parler, il faut partager la parole et surtout être un peu plus attentif, à ce que justement, à cette ambiance de classe, que ce soit assez calme et assez serein pour tout le monde, pour pouvoir se concentrer et travailler quoi.
Je leur ai dit que ça allait être comme ça, ils sont prévenus à l'avance. J'essaie d'être sur du ponctuel, pouf, ils vont en salle d'étude, ils reviennent, tac tac, c'est bon, on s'est recadré et c'est bon.
En fait, s'il y a une exclusion temporaire, comme ça, on est censé le signaler à la « vie scolaire ». Du coup, on peut envoyer un élève à la salle d'étude, il est accueilli par un assistant d'éducation. Et puis, une fois qu'il y a eu ce petit incident, on le consigne sur l'ENT.
L'équipe est au courant, il n'y a pas de conséquences au-delà de ça. Le jour où on fait le Conseil, on sait combien de fois l'élève a été, justement, on sait combien de fois il y a eu d'incidents pour chaque élève et du coup, ça nous aide aussi à cerner le jeune, pour voir comment faire, réfléchir après à d'autres solutions.
Je ne pense pas que les parents soient au courant, non je ne pense pas, je pense que c'est vraiment pour nous ça. Parce que, on va dire que les parents, ils n'y vont pas forcément, ils sont occupés, ils ont pas le temps d'aller voir plus que ça, je dirais, tout ce qui se passe sur l'ENT.
Là, il faudra poser la question à la CPE. C'est possible, qu'ils y aient accès, je sais pas. Sur ce mini incident, en tout cas, si c'est visible de la part des parents, ça je sais pas. Les élèves doivent pouvoir le voir, donc je dirais que les parents doivent pouvoir aussi., effectivement, peut être. Mais enfin, nous on le signale à la CPE. Moi, j'envoie le courrier, ensuite la CPE, elle sait.

[1] Une partie des propos de l'enseignante, Mme Sabatier, est commune aux cas Jean/Loïc et Tom1. Il s'agit en effet de la même enseignante. De ce fait, au cours des entretiens, au-delà des spécificités relatives à chaque cas, elle a évoqué de manière plus générale les situations d'exclusion auxquelles elle est confrontée. Nous avons fait le choix de dupliquer ces propos